

Le 9 août 2009

Secrétaire de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec)
G1A 1A4
Téléphone: 418-643-7239
Télécopieur: 418-646-4271

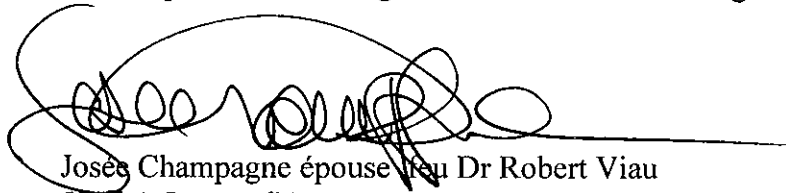
Madame,

Sachant qu'il y aura une consultation publique le 27 août 2009 sur le régime des rentes du Québec, je vous fais part de certains changements à apporter afin que les survivants des personnes handicapées qui ont travaillé puissent aussi les recevoir.

Suite au décès de mon mari le Dr Robert Viau, neuropsychologue survenu le 9 août 2007, il appert que je ne peux recevoir de rentes en tant que conjoint survivant. Je me bats depuis afin de pouvoir les recevoir. Malheureusement la Régie des rentes du Québec reste inflexible à ma situation et je me heurte à des portes closes. Et je n'ai pas droit à un accommodement raisonnable moi! Effectivement, selon les règles et dictats établis à la Régie des rentes du Québec, seuls ceux qui ont contribué le tiers de leur vie active au travail ou minimum dix ans peuvent les recevoir. Aussi, selon ces dites règles, les personnes handicapées doivent correspondre au mêmes critères de sélection mentionnés ci-haut, et cela peu importe l'handicap dont souffre la personne. Ceci est d'une aberration éhontée que d'exiger de ces gens ostracisés de devoir les respecter. Mon conjoint a perdu la vue à l'âge de dix ans, suite à un accident. Tout au long de sa vie il s'est instruit afin de se trouver un emploi pour subvenir à ses besoins et ceux de sa famille. Mais lorsque l'on souffre de cécité les employeurs ne se bousculent pas à la porte. La discrimination à l'emploi est subtile et sournoise, je le sais car pendant trente années j'ai vécu à ses côtés et j'ai été ses yeux. Plus déterminé que jamais à pouvoir travailler, il a obtenu son doctorat en neuropsychologie (1999) (il était le seul neuropsychologue aveugle au Québec, le saviez vous?). Sa seule porte de sortie fut de devenir travailleur autonome, et c'est à ce titre qu'il a contribué au régime public de la régie des rentes du Québec, en tant qu'employeur et employé soit le double de cotisation d'un travailleur régulier. Il a mit sur pied à la Fondation Mira avec des collègues chercheurs comme lui le programme pour enfants autistes. Alors que le gouvernement se targue maintenant de dire que les personnes handicapées ont leur place dans la société, cela n'inclut-il pas aussi une chance égale à l'embauche. Ne devrait-il être le premier employeur à les engager? Au fait pouvez-vous me dire combien de personnes handicapées travaillent actuellement dans la fonction publique au Québec (notamment une personne aveugle) ? Et qu'en était-il lorsque mon mari pouvait travailler dans les années 1980 et 1990? D'ailleurs ne devez vous pas aussi respecter un ``quota`` de personnes , comme si ces personnes étaient des animaux!

C'est pourquoi je demande depuis deux ans que cette loi discriminatoire soit revue, corrigée et changée. Car on ne devrait pas exiger de la part des personnes handicapées un minimum requis de contribution. Parce que les personnes handicapées sont ostracisées dans notre société bien pensante, discriminées à l'emploi, et souvent fort mal rémunérées dans l'emploi qu'elles occupent lorsqu'elles ont réussi à s'en dénicher un. Et ce parce que l'accessibilité au marché du travail est beaucoup plus difficile pour une personne handicapée. Il serait alors intéressant que ce régime puisse reconnaître leurs accomplissements personnels dans la société en fonction des difficultés rencontrées malgré leur détermination. Il faut aussi considérer que des personnes handicapées peuvent vivre en couple, fonder une famille le cas échéant, et tous les membres de la famille en subissent les contrecoups. Le gouvernement tiendra-t-il compte de tous ces faits? j'en doute... Mais il y aura d'autres personnes qui devront subir le même refus que moi, parce que leur conjoint handicapé aura vécu les mêmes préjugés. En espérant que ma démarche portera fruit; et qui sait un jour peut être y aura-t-il la loi du ``Dr Robert Viau`` qui ainsi protégera les droits des personnes handicapées en fonction de leur contribution au régime des rentes du Québec. Est-ce présomptueux de le penser? Alors veuillez considérer les accomplissements de mon conjoint et vous comprendrez, du moins je l'espère. Je vous envoie une copie de la lettre datée du 2 juin 2009 et envoyé à Monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec.

Je vous prie madame d'agréer mes salutations distinguées.



Josée Champagne épouse du Dr Robert Viau
5376 A Jeanne d'Arc
Montréal, Québec
H1X 2E7
Téléphone: 514-769-9944

C.C.

Monsieur Serge Poulin, Agent de développement et service des plaintes au
Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM).

Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) Madame Céline Giroux, directrice
générale.

Le 2 juin 2009

M. Jean Charest
Député de Sherbrooke
Parti Libéral du Québec
Premier ministre
Conseil exécutif
770, rue Sherbrooke Ouest
4^{ème} étage
Montréal, Québec
H3A 1G1
Téléphone : 514-873-3411

Monsieur Charest,

Permettez-moi de vous faire part d'abord de ma stupéfaction, puis de mon indignation lorsque l'on m'a appris que je ne pourrais ni recevoir les rentes, ni recevoir le 2500.00\$ que le gouvernement octroie pour couvrir une partie des frais funéraires, suite au décès de mon mari le Dr Robert Viau le 9 août 2007. Paraît-il que c'est un forfait... Pas de rentes, pas de 2500.0\$ c'est ce que m'avait répondu alors la commissaire de la Régie des rentes du Québec, le 22 octobre 2007.

De plus, on m'a répondu qu'une personne handicapée doit correspondre aux mêmes critères de sélection qu'un bien pensant, un bien portant, c'est-à-dire une personne n'ayant aucun handicap, c'est d'une aberration éhontée. C'est la loi m'a-t-on répliqué! Cette loi est discriminatoire, et elle l'est effectivement pour une personne handicapée. Il faut alors la changer afin que ces personnes ainsi que leur conjoint puissent vivre décemment. Peut-être ne le savez-vous pas, mais une personne handicapée est a priori discriminée lorsqu'elle postule sur un emploi donné, et ces personnes sont souvent limitées dans le choix de leur emploi.

De plus, on m'a aussi donné comme réponse que cet argent si durement gagné par mon mari aveugle doit servir à la collectivité. J'en conclus que je ne fais donc pas partie de cette collectivité privilégiée. Je me réjouis alors que tous ces biens pensants et biens portants puissent bénéficier de l'argent de mon mari aveugle (dois-je vous le remémorer?).

Et je vous fais grâce de toutes les inepties que l'on m'a répondues au cours de cette conversation concernant la condition de mon mari. Je me sens lésée et j'ai le sentiment profond que ce dossier a été traité avec injustice, mépris et peu de déférence compte tenu du handicap de mon mari. Je me pose la question suivante, ces personnes travaillant à la Régie des Rentes du Québec sont-elles ignorantes, indifférentes, manquent-elles de jugement ou tout simplement sont-elles incompetentes face à un dossier comme celui de mon mari?

Aussi, si vous vous demandez pourquoi je vous écris aujourd'hui, je vous répondrais que les méandres bureaucratiques gouvernementaux en sont grandement responsables. Ce dossier ne concerne personne et surtout n'intéresse personne. Personne ne s'indigne de la situation, d'ailleurs pourquoi devrait-on s'indigner du sort d'une personne aveugle et de sa famille qui tente de survivre après son décès. Trouvant cette situation fort injuste et laissée à moi même, je dois cependant admettre que mes démarches antérieures se sont révélées infructueuses.

Vous avez le pouvoir politique de faire changer les choses, en modifiant cette loi discriminatoire pour les personnes comme mon mari. Et pourquoi ne pas nommer cette nouvelle loi au nom de mon mari, ``La loi du Dr Robert Viau`` Est-ce présomptueux? Je ne crois pas, vous sauriez ainsi faire preuve de reconnaissance envers mon mari. Mais avez vous seulement la volonté politique de le faire.

Je vous présente mon mari. Aveugle depuis l'âge de 10 ans, suite à un accident (il a perdu la vue suite à une explosion de dynamite au visage) cela faisait donc 42 ans qu'il vivait dans le noir total, Venant de la région de l'Estrie (Coaticook), et pour ``assurer un avenir`` à leur enfant ses parent n'eurent d'autres choix que d'inscrire Robert à L'institut Louis-Braille de Longueuil pour qu'il y reçoive une instruction adéquate. Vous comprendrez que pour un enfant de 11 ans c'est une toute autre vie qui s'impose à lui. Il doit d'abord faire le deuil de ses yeux (puisqu'il doit se rendre à l'évidence qu'il ne verra plus jamais). Apprendre à vivre différemment loin de sa famille, y vivre comme un exilé. Par la suite, il a poursuivi des études collégiales et universitaires et ce à une époque ou il n'y avait pas beaucoup de personne dans sa condition. Il a complété entre autre un baccalauréat en travail social (Université York à Toronto), un certificat en intervention psychosocial (UQAM), et son dernier diplôme qui à force de détermination et de sacrifices (et ce malgré le fait qu'il se fit mettre des bâtons dans les roues), un doctorat de neuropsychologie (UQAM). En fait, il est le seul docteur en neuropsychologie aveugle au Québec. Ce dernier diplôme lui a permis de pouvoir travailler et notamment de devenir un travailleur autonome. C'est donc à ce titre qu'il cotisait à ce fameux régime des rentes du Québec soit la part de l'employeur et la part de l'employé, le double d'un travailleur!

C'est aussi avec son doctorat en poche que mon mari à mit sur pied avec des collègues oeuvrant déjà à la Fondation Mira le programme pour enfants autistes. Il n'a pas attendu après les belles paroles et les millions de dollars que vous leurs promettez tant pour pouvoir travailler. Debout, droit et digne il a avancé dans la vie et ce malgré tous les préjugés entourant sa condition de personne aveugle. Il a été une source d'inspiration pour moi, ses enfants et nombre de personnes l'ayant côtoyé. De plus mon mari n'avait que faire de toutes ces rectitudes politiques qui confortent les biens pensants, les biens portants.

Il a ainsi contribué à l'apport collectif en faisant bénéficier de son expertise en neuropsychologie à plus de cinquante familles élevant des enfants autistes. En plus quinze autres familles en voie de participation à ce programme, il est malheureusement décédé au cours de cette étude. Par la suite je me suis fait un devoir de transmettre toutes les communications des parents en attente de rencontre avec le personnel concerné de la Fondation Mira.

Ce sont les organismes qui défendent leurs droits et qui leurs offrent des services qui les engagent. Je vous dirais alors que dans son cheminement personnel et ce dans le but se trouver un emploi il y a loin de la coupe au lèvres. En fait il y avait, il y a et il y aura toujours loin de la coupe aux lèvres lorsqu'une personne aveugle comme mon mari est en recherche d'emploi. Les employeurs ne se concentrant que sur son handicap ignorent ainsi ce que l'individu peut offrir en terme de capacités et de compétences. Cela justifie alors leur non employabilité. La seule porte de sortie offerte pour lui a été de devenir travailleur autonome. Lorsqu'il se cherchait un emploi, de par son handicap il était considéré comme une personne ayant un statut de ``ticoune``. Après de nombreux efforts pour se faire accepter, il créa son propre emploi. Son nouveau statut de contribuable et donc source de revenu pour l'état effacera subitement son statut de personne handicapée et devenir un parfait petit travailleur. Mais comment en est-il arrivé là, personne ne veut le savoir...

Mon mari n'a jamais voulu être un fardeau pour la société. Voilà pourquoi il ne s'est jamais laisser abattre et a pu accomplir ce qu'il a fait. Sachez que mon mari et moi nous nous sommes responsabilisés en tant qu'individus, en tant que couple et en tant que parent dans cette société québécoise, puisque nos deux filles sont devenues des adultes responsables. Et l'on me signifie que je n'ai droit à rien!

Mais il y a pourtant de ces personnes qui n'ayant aucun handicap ont droit à bien plus de respect que mon mari. Nous subvenons non seulement à leurs besoins mais payons aussi pour leurs frais funéraires, ce que je n'ai pas le droit pour mon mari aveugle. Tout ceci à cause de cette loi qui stipule qu'une personne handicapée doit correspondre aux mêmes critères de sélection qu'une personne qui n'est pas handicapée. Je suppose que ce doit être ça la parité. On ne t'engage pas, mais quand tu as finalement trouver un emploi tu en paie le prix, puisque dans son cas il n'a pu contribuer au minimum requis tel qu'un bien portant doit le faire.

Sachez que je rembourse difficilement ses impôts dont la majeure partie du montant est dédiée aux dites rentes que je ne peux toujours pas recevoir. C'est la seule parité qu'il ait connu, c'est-à-dire payer! Et vous vous targuer de dire que les personnes handicapées ont leur place dans la société! Pour moi ce que vous affirmer sont des paroles vide de sens et d'expérience. Il y a la justice pour les uns et celle pour les autres et je fais malheureusement partie des autres.

Je dois me rendre à l'évidence que les accomodements raisonnables sont là pour satisfaire les doléances de tous ceux qui croient avoir des droits absolus (au nom de Dieu par exemple). Mais certainement pas pour des gens comme mon mari et moi. Il est vrai que lorsque l'on vit dans l'opulence et que l'on ne connais pas de personne handicapées, notre pensée ne va pas directement vers ces gens et comment ils peuvent vivre ou plutôt survivre dans une société ou tout est relié à la performance et la perfection.

Voilà, mon mari était un homme d'exception relevant à chaque jour le défi de la vie. Tel un olympien il s'était fixé des buts dans la vie en ayant de la discipline, de la détermination.

Il a du croire à ses capacités et il a fait preuve de persévérance pour atteindre ses objectifs avec moi qui pendant trente années à ses côtés a été ses yeux. Je l'ai soutenu avec grand respect et avec admiration. Je ne vous demande pas la charité mais juste que justice soit faite, en reconnaissance de l'apport fait à la société par mon mari et ce malgré un handicap sévère. C'est pourquoi je crois pouvoir bénéficier de ses rentes et que l'on m'octroi et aussi le 2500\$ pour que je puisse terminer de payer ses frais funéraires. Car avec la rancœur en soi on ne peut avancer dans la vie. Et ainsi pourrais-je enfin vivre un deuil serein, s'il en est un. Veuillez monsieur Jean Charest recevoir mes salutations les plus distinguées.

Josée Champagne (copie)

Mme Josée Champagne épouse de feu Dr Robert Viau

5376 A Jeanne d'Arc

Montréal, Québec

H1X 2E 7

Téléphone maison : 514-769-9944

Téléphone travail : 514 640-0333 poste 237

C.C.

Mme Louise Beaudoin, Députée de Rosemont, Porte-parole de l'opposition officielle en matière de relations internationales et de Francophonie.

Mme Pauline Marois, Députée de Charlevoix, Chef de l'opposition officielle.

M. Sam Hamad, Député de Louis Hébert, Ministre de l'emploi et de la solidarité sociale.

M. Benoît Dutrisac, journaliste à Corus Québec

M.Serge Poulin, Agent de développement et service des plaintes au Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain, (RAAMM).

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).

M.Noël Champagne, Psychologue et cofondateur du programme pour enfants autistes à la Fondation Mira.